

DECRET N° 93-170 du 20 Juillet 1993

portant nomination de Monsieur Afize
Désiré ADAMON en qualité de Directeur
du Journal Officiel de la République
du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N° 90-376 du 04 Décembre 1990 portant organisation et fonctionnement du Journal Officiel de la République du Bénin ;
- SUR proposition du Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Juin 1993,

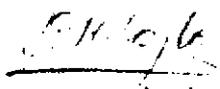
DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Afize Désiré ADAMON est nommé Directeur du Journal Officiel de la République du Bénin.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera communiqué et publié partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 Juillet 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-

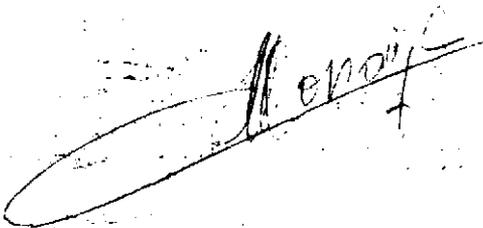
.../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliatioms : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MESGPR 4 MF 4 AUTRES MINISTERES
18 SGG 4 DB-DCOF-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-INSAE-DCCT 3 UNB-
FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1 JORE 1.-